



## Famille /dece sur ma mere et question familiale

-----  
Par Visiteur

Bonjour, j'ai un fils de 39ans, qui a su qu'une personne de ma famille etait decede , mais cette personne qui est ma mere et qui vient de decede , ma faites promesse de pas avertir mon fils aine , qui n'a pas donnee de ses nouvelles depuis l'age de 20ans, et il c'est jamais interresser a sa grand mere, moi ce fils m'avait pas parler depuis 2003, aujourd'hui il c'est que quelqu'un de famille est decede , il me menaces par couriers internet, de m'envoyer des papiers officiels , pour savoir qui est decede ,pour savoir si il n'y aurais pas un heritage! ma question est a t'il le droit de le faire ? faut il que je lui dise?? ce qui serait contre la volonte de ma mere!et que peut il m'arrive merci

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

ma question est a t'il le droit de le faire ? faut il que je lui dise?? ce qui serait contre la volonte de ma mere!et que peut il m'arrive

Est ce que votre mère a fait un testament?

Si tel n'est pas le cas, votre fils n'a droit a aucune part sur l'héritage de votre mère puisque vous êtes encore en vie. De ce fait vous n'êtes pas contrainte de le prévenir de l'ouverture de la succession.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci, de m'avoir repondu! j'hesiterais pas a prendre un avocat, si je reçois des menaces par ecris meme si c'est mon fils! si d'autres questions , je ne manquerais pas de vous contacter.  
cordialement

-----  
Par Visiteur

Chère Madame

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.

En espérant que tout se passe pour le mieux.

Je tiens à préciser que si le testament de votre maman prévoit une part pour votre fils vous serez dans l'obligation de le prévenir.

Bien cordialement